

# LE SNES-FSU ET VOTRE DISCIPLINE



Le SNES, pour agir ensemble

Vous avez sans doute déjà rencontré les militant.e.s du SNES-FSU - syndicat majoritaire dans le second degré - dans votre établissement, lors de mobilisations, à l'occasion d'une demande de mutation, pour des questions d'affectation, pour la gestion de votre carrière...

Le SNES-FSU a un projet éducatif, une réflexion sur le métier, sur l'enseignement de votre discipline : programmes, contenus, pratiques, il travaille ces questions avec les collègues syndiqué.e.s qui le souhaitent.

Il est à la fois critique à l'égard des réformes et force de proposition. Il porte ainsi la parole de la profession.

Il vous propose des réflexions collectives notamment par le biais de journées de réflexion disciplinaires, de stages académiques et nationaux, des publications qui vous accompagnent au quotidien dans l'exercice de votre métier. Ces réflexions s'appuient sur un réseau de chercheurs, chercheuses, formateurs, formatrices, d'associations de spécialistes, de mouvements pédagogiques, qui permet d'éclairer, par des points de vue divers et complémentaires, les enjeux tant scientifiques que didactiques, pédagogiques et sociaux des disciplines. Le SNES-FSU vous permet de ne pas rester isolé.e et d'échanger avec des collègues de votre discipline, sans regard hiérarchique.



## Où trouver ces réflexions ou publications ?

Dans l'US et dans des publications spécifiques, que les syndiqués reçoivent et sur le site du SNES-FSU : [www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html](http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html)

## Comment participer ?

En vous syndiquant au SNES-FSU, vous pourrez participer à des réunions... Et être inscrit.e sur une liste de diffusion disciplinaire où chacun.e peut exprimer son point de vue. Cela vous permet d'échanger avec des collègues sur les questions pédagogiques et didactiques qui traversent votre discipline, sur les conditions d'exercice. Vous contribuerez ainsi à la réflexion syndicale du SNES-FSU sur ces questions.

## Le SNES-FSU et la réflexion sur les disciplines

Pour le SNES-FSU, la réflexion sur les savoirs enseignés, sur les programmes et les pratiques est un objet syndical. Le SNES-FSU est attaché à l'enseignement des disciplines et à une interdisciplinarité qui se construit à partir de celles-ci. Il estime que la profession doit prendre en charge une réflexion sur les savoirs enseignés. Il est indispensable de se questionner sur le rapport au savoir des jeunes et sur les modes d'apprentissage pour permettre leur réussite. Au niveau national, ces réflexions sont animés par des collègues de votre discipline, dans toutes les disciplines.

N'hésitez pas à demander votre inscription sur une liste disciplinaire (voir au dos). Pour d'autres informations : [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)

## POUR ADHERER AU SNES-FSU

Vous avez la possibilité de renseigner et éditer votre bulletin d'adhésion, l'imprimer pour le remettre à un militant du SNES-FSU ou payer en ligne [www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html](http://www.snes.edu/Adherer-ou-re-adherer-au-SNES.html)

Le SNES-FSU ne fonctionne que grâce aux cotisations de ses adhérents. La cotisation peut être mensualisée en 10 prélèvements. Elle donne droit à un crédit d'impôt de 66% de son montant dont bénéficient tous les adhérents, qu'ils soient imposables ou non.

Le SNES-FSU traite vos données personnelles conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD).



# STMG

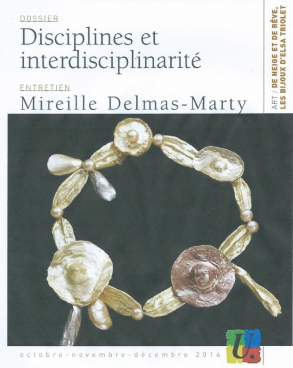
La réforme STMG de 2012 n'a pas permis de redonner son attractivité à la série ni de rééquilibrer les flux entre les spécialités. L'impossibilité de mener une réelle approche technologique a porté un coup dur à la qualité des apprentissages et rendu la gestion de classe très éprouvante. La réforme Blanquer risque fort d'amplifier ce mouvement.

- Le SNES a fait réintégrer un enseignement technologique tertiaire en seconde "sciences de gestion et management". Mais le SNES déplore que cet enseignement reste optionnel, ce qui portera préjudice au vivier alimentant la série.
- Le SNES a fait augmenter la marge horaire qui passe de 7h à 8h pour l'ensemble des disciplines. Mais, la question des dédoublements reste entière puisque cette marge peut financer aussi les AP et les enseignements optionnels.
- Une déstructuration disciplinaire qui accentue la polyvalence des enseignants : on passe de 3 disciplines distinctes en terminale à une seule : management, sciences de gestion et numérique avec un enseignement spécifique.
- Le SNES a fait réintégrer l'enseignement spécifique ressources humaines et communication au côté des trois autres (gestion-finance, mercatique et système d'information de gestion).

## QUE PROPOSE LE SNES-FSU ?

- Une marge horaire d'un minimum de 10h consacrées exclusivement aux dédoublements avec une part conséquente pour les enseignements spécifiques. Ces heures doivent être clairement attribuées aux disciplines.
- Un enseignement optionnel technologique "sciences de gestion et management" qui doit être pensé en lien avec les enseignements spécifiques.
- Une offre à tous les élèves de l'enseignement spécifique de leur choix par la constitution de divisions en conséquence. Ces enseignements doivent être porteurs d'une identité technologique forte.
- Un programme de management qui reste ouvert à toutes les organisations et qui ne se limite pas à la seule entreprise.
- Un programme de sciences de gestion pensé en fonction de chaque enseignement spécifique pour une mise en oeuvre spécifique des techniques et du numérique à chaque champ technologique.
- Le grand oral devant évaluer le projet technologique avec un binôme d'examineurs.

### regards croisés /20



Toutes ces questions et d'autres en particulier sur les pratiques de classe traversent le quotidien des enseignant.e.s . Le SNES-FSU vous propose d'en débattre en dehors de tout regard hiérarchique. Retrouvez des ressources, des propositions émanant de réflexions collectives avec les collègues sur le site :

<http://www.snes.edu/Contenus-et-pratiques-disciplines.html>

**POUR PARTICIPER**, demander son inscription sur une liste de diffusion disciplinaire réservée aux syndiqués et/ou participer à des journées de réflexion : [enseignements.technologiques@snes.edu](mailto:enseignements.technologiques@snes.edu)